
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR23.08PR
concernant
les comptes pour l'année 2022**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 2, 8, 15 et 22 mai pour examiner les comptes 2022.

Elle était composée de Mesdames Raluca VILLARD, Sophie MAYOR, Messieurs Luca SCHALBETTER, excusé les 8, 15 et 22 mai, remplacé par David RYCHNER, Juan RAMIREZ, excusé le 15 mai et remplacé par M. Gildo DALL'AGLIO, Paul Camille GENTON, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, et du soussigné, Président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. Nous les remercions pour les informations claires et détaillées qu'ils ont fournies à la Commission.

La Commission a pris connaissance du rapport complet et du rapport succinct relatifs à la vérification des comptes annuels établis par la fiduciaire BDO SA.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2022 boucle avec un résultat meilleur que celui budgété. En effet, il se solde avec une perte nette de KCHF 4'269' (KCHF = CHF 1'000.--) alors que le budget prévoyait un déficit de KCHF 10'213'. Il s'agit du déficit le plus important qu'enregistre la Commune depuis 2003. La COFI relève, néanmoins, que la Municipalité n'a pas eu recours à des prélèvements complémentaires sur les fonds tel que prévu initialement dans le budget, ce qui aurait pu diminuer le déficit. Trois fonds de réserves non utilisés depuis longtemps ont cependant été dissouts pour un montant de KCHF 355'. La Municipalité n'a pas pu recourir suite à décision du Conseil Communal à une vente d'actifs afin d'équilibrer les comptes.

La comparaison avec les comptes des années précédentes est compliquée vu que l'exercice 2022 est le premier bouclé après la sortie de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Les principaux faits marquants pour les comptes 2022 sont :

- Une augmentation des rentrées fiscales pour KCHF 2'155'
- Une hausse sensible des coûts d'achat de l'énergie avec une répercussion sur les consommateurs et consommatrices yverdonnois-es.
- Diminution des recettes liées à la péréquation pour KCHF 998'
- Diminution de l'endettement global pour KCHF 10'081'
- Annulation des camps scolaires KCHF 200'
- Un autofinancement de l'ordre de KCHF 20'590' en regard d'investissements nets de KCHF 22'507' soit un taux de 92 %.

Par rapport aux comptes 2021, on note les différences principales suivantes:

Charges :

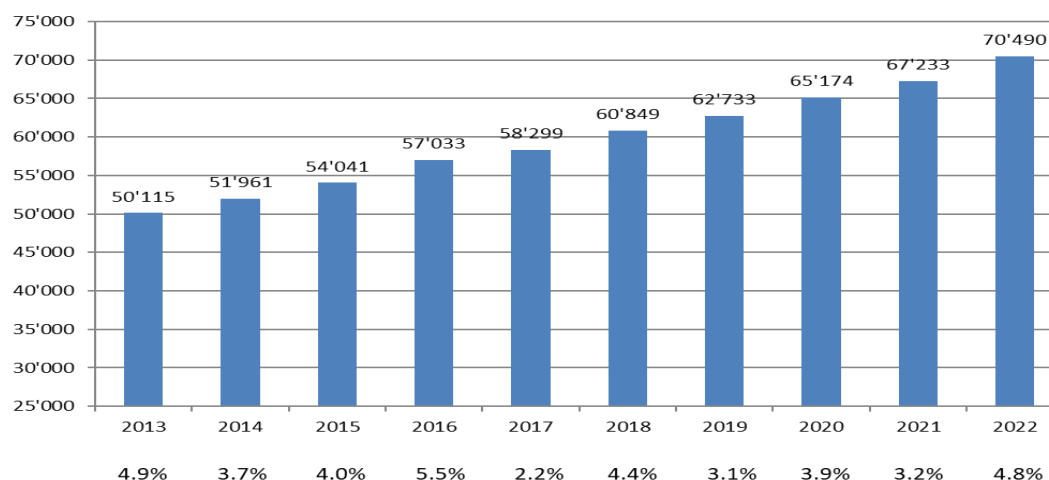
Imputations internes

La principale différence concerne la diminution du coût pour la PNV de KCHF 464'.

Attributions aux fonds

La diminution concerne principalement l'attribution au fonds STEP pour KCHF 258'

Charges en personnel



Les charges en personnel continuent d'augmenter ceci dans une proportion de 4.8 % (3.2 % en 2021) suite à la décision prise par le Conseil d'augmenter les ETP dans le cadre du budget 2022. Cette progression est plus faible que celle budgétée grâce aux économies en relation avec des engagements retardés et des difficultés de recrutement. Cela a engendré une économie, respectivement une dépense non engagée de KCHF 6'358'. Toutefois, le taux d'augmentation des charges de personnel reste supérieur au taux d'évolution des revenus de la Ville, comme les années précédentes. A titre informatif, la Ville emploie au 31.12.2022 l'équivalent de 516.15 ETP (emploi temps pleins).

Aides et subventions

La différence provient d'une baisse du fonds COVID pour KCHF 747', une augmentation du soutien à l'Arche de Noé pour KCHF 172' et à la FYAE pour KCHF 385'.

Participations aux collectivités publiques

Baisse de la facture sociale pour KCHF 794', l'aide au CSR pour KCHF 252'. Augmentation au fonds péréquation intercommunale pour KCHF 1'988', participation aux transports régionaux KCHF 248' et l'accueil familial de jour KCHF 133'.

Intérêts de la dette

Taux moyen de la dette au 31.12.2022 : 1,20 % soit en amélioration de l'ordre 0.1 % par rapport à 2021 (moyenne cantonale des communes de l'ordre 1.4 %)

Biens, services et marchandises

Augmentation du prix du gaz et taxe CO2 de KCHF 426', du prix de l'électricité de KCHF 933', du prix de l'eau KCHF 471' Entretien des immeubles pour KCHF 355'

Revenus :

Prélèvement sur les fonds

Concerne principalement une baisse de la provision pour débiteurs douteux de KCHF 199' et un prélèvement sur le fonds de prestations pour fin de mandats KCHF 120'.

Le montant de KCHF 1'767' correspond à des nouvelles normes comptables imposées par le Canton, à savoir le prélèvement dans un fonds pour un investissement avec comptabilisation immédiate dans les amortissements. Cette écriture n'a aucune incidence sur le résultat des comptes annuels, il s'agit d'une écriture neutre.

Pour rappel, la COFI après discussion avec la délégation municipale a validé le principe de porter au budget annuel de la Ville un montant de l'ordre de KCHF 5'000' pour ce type d'opération (1^{ère} fois au budget 2023).

Autres prestations et subventions de tiers

Augmentation de la subvention FAJE de KCHF 348' et la participation des parents pour KCHF 295'

Remboursement des collectivités publiques

Diminution du retour de la péréquation intercommunale de KCHF 2'003', diminution de l'Aide COVID19 (REAJY/UAPE/APEMS) KCHF 155'.

Taxes, émoluments et ventes

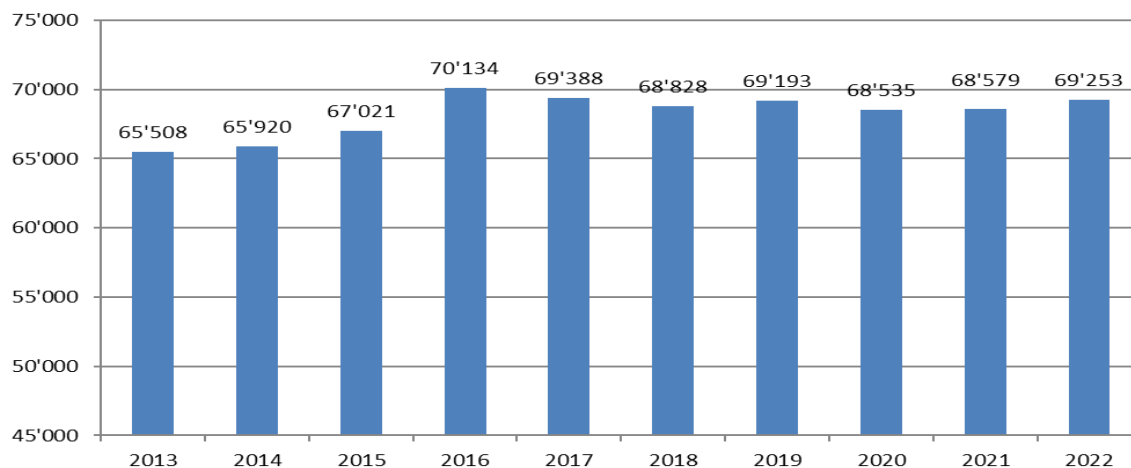
Augmentation notamment liée à l'énergie, soit vente de gaz KCHF 2'539', taxe CO2 gaz KCHF 446', vente de l'eau KCHF 1'263, vente de l'électricité KCHF 712', droit de timbre sur l'électricité KCHF 825'. Ainsi que les amendes radar pour KCHF 847', la taxe périodique STEP KCHF 559.

Revenus du patrimoine

Augmentation des loyers du patrimoine financier KCHF 247', redevance des places de parcs KCHF 566', location de la Marive KCHF 144'.

Recettes fiscales

Recettes fiscales (*1'000)



Les recettes fiscales sont en augmentation en 2022 tant sur les personnes physiques de l'ordre de KCHF 1'160' que sur les personnes morales pour KCHF 313'.

Ces diverses augmentations des recettes fiscales permettent de compenser la baisse des impôts conjoncturels (impôts sur les successions / droits de mutations / impôts sur les gains immobiliers) pour KCHF 1'003'.

De ce fait, la valeur du point d'impôt est également en légère hausse à CHF 25.90 par habitant à Yverdon-les-Bains (CHF 25.50 en 2021). Le point d'impôt global pour 2022 se chiffre à CHF 774'790.--. A titre informatif, 24.1 % des contribuables yverdonnois-es (y compris les apprenti-es / étudiant-es) ne paient pas d'impôts ce qui représente 38.7 % de la population yverdonnoise (y compris personnes mineures).

Investissements :

Le total des investissements se monte à KCHF 22'507' en légère hausse en regard de 2021 de l'ordre de KCHF 19'410', mais environ KCHF 17'000' en dessous du plan des investissements 2023-2028.

Les principaux investissements en 2022 concernent :

- 1.73 million pour la route de contournement av. des 3 Lacs (APA)
- 3.52 millions renouvellement des réseaux du SEY
- 3.08 millions pour l'installation de traitement des micropolluants à la STEP
- 3.89 millions pour la réhabilitation de la STEP
- 0.92 million pour l'affichage numérique frontal dans les bâtiments scolaires

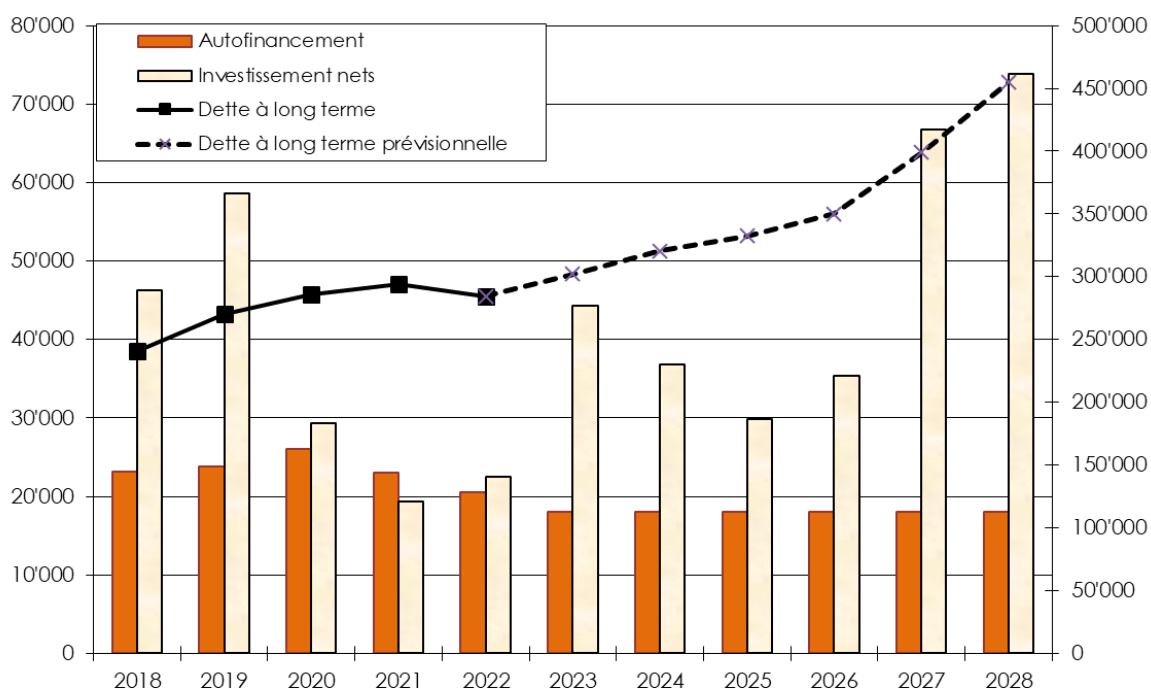
Dettes et autofinancement :

Le total des emprunts à moyen et long terme se monte à CHF 284 millions (294 en 2021). La COFI relève que grâce à une très bonne gestion de la trésorerie par le Service des Finances la dette globale a diminué de KCHF 10'081'. Malheureusement, cette tendance ne devrait pas se confirmer dans le futur, au contraire la dette devrait avoisiner un montant de l'ordre de 350 millions en 2026. La COFI est très inquiète quant à son évolution dans les années futures qui plus est avec une politique budgétaire déficitaire et une hausse des taux d'intérêt.

Les intérêts passifs ont heureusement été plus bas que budgétés, ceci en relation avec l'évolution des taux et le renouvellement des emprunts à des conditions plus favorables avec un taux moyen de 1.2 % au 31.12.2022.

Une bonne nouvelle se trouve dans le maintien d'un bon degré d'autofinancement qui se situe à 92 % (119 % en 2021 et 89 % en 2020). Ce taux d'autofinancement doit continuer à rester à ce niveau proche de 100 % grâce à une maîtrise rigoureuse des investissements. En cas de nouveaux investissements importants provoquant une baisse du degré d'autofinancement, cela impliquera des problèmes au niveau de la marge dans la gestion du ménage.

AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS NETS ET DETTE à LONG TERME
(en milliers de francs)



Perspectives

L'augmentation des recettes fiscales tant sur les personnes morales que sur les personnes physiques couplée à une augmentation des contribuables réjouissent la Commission des finances ceci en regard des enjeux futurs pour notre Ville.

La COFI attire l'attention de la Municipalité sur la fortune au 31.12.2022 de la Ville qui se chiffre à KCHF 8'359'. Dans le cadre de la politique budgétaire actuelle (déficit 2023 de l'ordre de KCHF 9'948'), la fortune de notre Ville sera négative avec comme conséquence un contrôle plus important des Services de l'Etat et des répercutions à la hausse sur les conditions de financement sur les marchés.

La Commission des finances invite la Municipalité à faire preuve d'un esprit critique tant sur les investissements futurs que sur sa politique budgétaire notamment au vu des incertitudes liées aux nombreux enjeux des prochaines années et afin d'éviter une augmentation trop forte de la dette avec des conséquences négatives pour les citoyen·nes comme pour les autorités.

Contrôles externes :

La COFI relève avec un très grand plaisir que la fiduciaire BDO n'a émis aucune remarque sur la tenue des comptes de la Ville en 2022.

La COFI a pris bonne note que la Municipalité a entrepris les démarches en vue de régulariser la situation relative à la remarque de l'Organe de révision sur le thème de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Au travers de la démarche en cours de certification auprès d'un auditeur externe du processus lié à cette thématique, la Ville sera conforme aux exigences légales.

La Commission des finances rejoint la fiduciaire sur la qualité de l'organisation de la bourse communale et l'excellente collaboration entretenue avec M. le Boursier et ses collaborateur·trices et les félicite pour leur précieux et important travail.

Commentaires sur les comptes :

L'évolution du plan comptable pour ventiler les dépenses de façon plus claire explique certaines différences entre le budget et les comptes, notamment au niveau des amortissements. Par exemple, alors que le budget prévoyait l'amortissement global des bâtiments et ouvrages de génie civil, les comptes différencient l'amortissement des ouvrages de génie civil et de l'assainissement d'une part, des bâtiments et constructions d'autre part.

Notons que le tableau des investissements figurant dans les comptes doit être pris dans son ensemble, les dépenses étant ventilées par nature et non par préavis, un chiffre négatif dans la colonne « disponible ou dépassement » ne signifie pas nécessairement un dépassement du budget global d'un préavis. Tous les postes ont été vérifiés par la fiduciaire et mis en corrélation avec les budgets votés.

Par ailleurs, la COFI remercie la Municipalité d'avoir pris note de son souhait d'une épuration des crédits d'investissement puisque le plus ancien remonte à 2005. Elle l'encourage dans la poursuite de ses efforts afin que les crédits d'investissement ouverts soient clôturés dans les meilleurs délais mais au plus tard dans les 10 ans suite à leur mise en place permettant ainsi d'avoir une meilleure lecture des projets en cours. Par ailleurs, elle encourage la Municipalité à clôturer les crédits d'investissement pour des objets dont l'amortissement est inférieur à 10 ans dans les 3 ans suivant leur octroi.

Le mode de calcul des intérêts internes a également évolué. Il est désormais de 30 % des investissements consentis.

La COFI émet le souhait que pour les positions supérieures à CHF 5'000.- un commentaire complet soit mentionné dans la marge dès qu'une variation +/- 10 % du budget est enregistrée.

L'activation des crédits d'investissement peut avoir une forte incidence sur les positions entre les comptes et le budget notamment sur l'amortissement. La COFI demande dans la mesure du possible que cet élément soit planifié au travers du budget.

Enfin, la COFI remercie la Municipalité d'avoir dissout les fonds de réserves qui n'étaient plus utilisés depuis plus de 10 ans, ce qui représente une légère amélioration du résultat de l'ordre KCHF 355', la Commission encourage la Municipalité à poursuivre dans ce sens ou de les utiliser pour amortir des positions au bilan dont le solde résiduel est très faible. Cette dernière opération n'ayant aucune incidence sur le résultat comptable de l'exercice.

Page	Compte	Intitulé	Commentaire
12	101.3528.01	Promotion économique	Concerne principalement l'ADNV pour KCHF 305' Y-Parc SA pour KCHF 250' et le PST pour KCHF 59'.
12	101.3653.00	Aides, subventions culture, loisirs	Aides diverses à des associations yverdonnoises selon détail remis à la COFI.
12	101.3659.00	Dons, aides et subventions diverses	Ce compte enregistre diverses aides dont la principale est Numerik Games pour KCHF 35', il comprend également un montant de KCHF 16' lié au COVID19.
12	101.3170.00	Frais de réception, manifestations	Comprend notamment les frais de l'élection complémentaire à la Municipalité ainsi que les frais de réception organisée en l'honneur de Monsieur le Conseiller d'Etat Venizelos suite à son élection.

14	110.3313.00	Amortissements machines, mobilier, véhicules	Crédit d'investissement pas entièrement utilisé en 2014 (Compte 509.10.110300.14 KCHF 185' / page 126). La COFI n'est pas convaincue par ce mode de pratiquer qui consiste à utiliser des soldes de crédit d'investissement pas entièrement consommé pour financer des projets. Elle préconise de boucler les crédits d'investissement, une fois le projet terminé.
14	111.4311.00	Emoluments de chancellerie	Correspond à 69 dossiers (plusieurs personnes peuvent être concernées par dossier).
14	140.3011.00	Traitements	Pas d'engagement de personnel sur 2022.
20	190.4362.00	Remboursement de frais	Les entités suivantes sont sous convention : Grandson, Yvonand, PNV, SDIS Nord Vaudois, Baulmes, Sagenord, Y-Cad SA, Fondation du Musée, FYL.
20	190.4902.00	Prestations internes fournies	Concerne principalement le SEY pour KCHF 399' dans le cadre de la facturation du droit de timbre.
20	193.4356.00	Facturation de services à des tiers	Mise à disposition des accès au géoportail MAP-NV pour les entités suivantes : Grandson, Concise, Yvonand, Orbe, Bonvillars, Cuarny, Giez, Ste-Croix, Baulmes, Bavois, Chavornay, SDIS, AIERG, AggloY, AIVB et Sagenord SA.
22	200.3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	Concerne le traitement de 447 dossiers (2021 : 453).
22	200.3301.00	Pertes sur débiteurs	Comprend notamment les frais de l'OP pour KCHF 95'. Au final cela concerne 686 (2021 : 970) dossiers contentieux.
22	210.4013.00	Impôts complémentaires sur immeubles	Sont assujettis des sociétés ou des fondations qui possèdent des immeubles à concurrence maximum CHF 0,5 par franc ordinaire perçu par l'Etat (base art. 29 Lcom).
22/24	220.3183.01	Perte de change	A mettre en regard avec le compte 220.4221.01 Produits de change, d'où au final un bénéfice de change pour la commune de KCHF 116'.
24	221.4528.00	Retour fonds de péréquation	La Ville est plafonnée au niveau de l'aide à la péréquation La COFI regrette ce plafonnement et espère qu'à l'avenir cela soit corrigé dans le cadre de la révision du système péréquatif.

24	230.3321.00 & 230.4809.00	Amortissements supplémentaires / Prélèvement sur le fonds de réserves	Selon nouveau mode de compensation imposé par le Canton, se référer à la remarque en page 3 du présent rapport.
26	160.3658.00	Aides et subventions pour l'économie publique, tourisme	Concerne l'ADNV pour KCHF 417', LNM Navigation KCHF 25' et Jura Trois Lacs pour KCHF 40'.
26	170.3170.00	Frais de réception, manifestations	Concerne notamment la Course de de la Bonne résolution, Santé ActYv, Urban Project, Rallye Cyclo, APIS.
26	170.3189.00	Autres prestations de tiers	Concerne notamment MiniMove, Mandat Métasanté à la HEIG-VD.
26	170.3653.14	Aides aux sociétés sportives	Soutien à diverses manifestations sportives / institutions yverdonnoises selon détail remis à la COFI.
26	170.3653.15	Aides particulières (Comm. des Sports)	Comprend notamment les divers soutiens de la Commission des Sports pour CHF 5'000.--.
28	171.3189.00	Autres prestations de tiers	Chemin de glace pas réalisé en 2022 en raison de la crise énergétique.
28	171.4392.00	Entrées et abonnements	Patinoire KCHF 19', Piscine plein air KCHF 216', Piscine couverte KCHF 169'.
30	173.3141.00	Charges fixes d'entretien des bâtiments	Les contrats d'éclairage représentent la maintenance de l'éclairage de secours du bâtiment et la nouvelle sonorisation.
30	173.3186.00	Primes d'assurances	Taxation tardive de l'ECA.
30	300.4359.00	Ventes et prestations diverses	Non facturation à la FYL en raison des résultats comptables plus faibles que ceux budgétés.
32	344	Bâtiments HLM	La ville gère dans 5 immeubles, 113 logements HLM, 157 places de parc et 3 objets divers.
32	346	Bâtiments patrimoine financier	La Ville gère dans 40 immeubles, 127 logements, 82 locaux, 244 places de parc et 40 objets divers.
34	346.4362.00	Remboursement de frais	Remboursement par l'ECA suite sinistre.
34	354	Bâtiments patrimoine administratif	La Ville gère dans 5 immeubles, 3 logements, 11 locaux, 37 places de parc et 14 objets divers.
36	355.3312.00	Amortissements bâtiments, constructions	Comprend notamment le Collège des Rives pour KCHF 1'562', Centre sportif des Iles pour KCHF 727', Collège du Cheminet pour KCHF 442', Collège de la Passerelle pour KCHF 352'.
38	180.3517.00	Participation coûts transports NV-Vallée de Joux	La diminution en regard du budget est due à une subvention unique de la Confédération aux cantons.

38	182	Vélos en libre service	La COFI relève que malgré une amélioration des revenus et une baisse des charges, ce compte est toujours largement déficitaire.
38	311	Plantages	La COFI relève avec plaisir que ce compte est quasi à l'équilibre et que la Municipalité a pris en considération ces remarques dans les précédents rapports.
44	442.3185.00	Honoraires, frais d'expertises et cachets	Ce montant correspond pour la quasi-totalité aux frais engagés pour l'effarouchement des corbeaux freux.
44	455.3811.01	Attribution fonds déchets	Au 31.12.2022 le solde du fonds se monte à KCHF 208'.
44	455.4342.01	Collectes déchets non-ménagers	Représente plus de 246.5 tonnes à CHF 340.--/tonne.
48	5	Jeunesse et cohésion sociale	<p>La COFI souhaite rendre attentif le Conseil que la facture sociale est comptabilisée au sein des charges du JECOS pour une valeur de 13.2 millions. Celle-ci correspond à une charge incompressible reversée aux autorités cantonales. Autrement dit les dépenses nettes sur le territoire communal liées aux activités du Service sont de 27.1 millions. Si on enlève à celles-ci les recettes du JECOS (KCHF 10'372'), on arrive à un solde net à la charge de la Commune pour les prestations du Service Jeunesse et cohésion sociale sur le territoire communal de KCHF 16'738'.</p> <p>De plus, la COFI regrette que le Service n'utilise pas l'intégralité de ces budgets à disposition pour développer des prestations en faveur de la population yverdonnoise (voir page 13 sous considérations du présent rapport).</p>
50/52	560	Clinique dentaire de la jeunesse	La baisse des revenus et des charges est due principalement à l'absence d'une doctoresse pour maladie et qui n'a pas pu être remplacée.
52	571	Colonies de vacances	La COFI espère voir une nette amélioration au niveau des revenus des colonies suite à la sortie de la crise sanitaire liée au COVID19.
56	710.3525.01	Centre social régional	Baisse suite à la reprise d'une partie des charges par le Canton

56	710.3665.00	Allocation d'aide aux familles	La baisse ne correspond pas à une baisse des prestations mais à une modification de mode de comptabilisation.
58/60/62	Tous les comptes 3131.00	Achats de produits alimentaires	Le nombre de repas servis en 2022 est de 38'747 (25'459 en 2021).
58	711.3193.00	Contributions et cotisations	Concerne principalement le CRA.
60	714.3011.00	Traitements	Remplacement tardif au niveau de la direction.
64	719.3659.01	Aide au développement	Cotisation Fedevaco.
68	348.4272.02	Concessions amarrages	La COFI regrette que le nouveau tarif soit entré en vigueur tardivement.
70	61	Corps de police	Ce compte présente pour la dernière année la participation de la Ville d'Orbe. La COFI regrette que le montant des recettes soit en baisse en raison d'un manque d'effectif.
76	68	Stand de tir	La COFI souhaite que ce compte soit équilibré comme le prévoyait le budget.
78	122.3099.00	Frais divers du personnel	Prime Eco-mobilité offerte aux employés de la Ville.
78	131.3032.00	Allocations de résidence	Les employés communaux résidant sur le territoire communal touchent une indemnité mensuel de CHF 209.--.
80	15	Service de la Culture	La COFI est inquiète de constater une baisse des recettes des théâtres en regard des comptes 2021, elle espère que c'est principalement lié à la sortie de la crise sanitaire et que la situation va nettement s'améliorer sur 2023.
82	152.3653.00	Aides, subventions culture, loisirs	Concerne notamment la cour du Théâtre pour KCHF 17', Association la Dérivée pour KCHF 45', Les Arpenteurs pour KCHF 55', Comité des Brandons pour KCHF 12', Fête de la Musique pour KCHF 50' Centre de documentation et de recherche Pestalozzi pour KCHF 25' Compagnie du Cachot KCHF 12', Nova Jazz KCHF 30'.
82	152.3653.06	Subventions culturelles	24 subventions à diverses structures yverdonnoises voire régionales.
82	152.3653.16	Subvention Jeux du Castrum et autres	Concerne pour KCHF 170' les Jeux du Castrum, le solde représentant le Rendez-vous des terrasses qui a remplacé les Rendez-vous de la Place en raison de la crise sanitaire.
86	157	La Marive	La Marive représente une charge journalière de CHF 3'934.--, ce chiffre est à pondérer vu la crise sanitaire.

92	801.3011.00	Traitements	Outre l'engagement du nouveau Chef de Service au 01.07, il y a lieu de prendre en considération des engagements tardifs dans le cadre de la nouvelle structure du Service.
92	801.3904.00	Imputations internes locations, redevances	Montant pris en considération dans le cadre du calcul du droit de timbre.
92	802.3011.00	Traitements	Le personnel concerné est un concierge.
94	806.4356.00	Facturation de services à tiers	Refacturation notamment à Y-CAD SA.
94	806.4527.00	Main d'œuvre facturée sur investissements	Pas d'activation salariale en 2022 dans le cadre de crédit d'investissement relatif au Service des énergie.
96	810.4341.00	Taxes uniques de raccordements	9 nouveaux raccordements eau en 2021. 16 nouveaux raccordements eau en 2022.
96	810.4351.10	Ventes d'eau	Quantité d'eau vendue : 2.6 mios m ³ .
98	82	Distribution GRD gaz	La COFI prend acte que la marge se monte à KCHF 6.300' (2021 KCHF 4.350') sans prélèvement sur le fonds de réserve.
100	83	Distribution GRD électricité-Multimédia	Marge de l'ordre KCHF 1'487' (2021 KCHF 1'740').
102	833.4342.12	Taxe éclairage public	Se calcule en fonction des kWh consommés.
102	834.4356.00	Facturation de services à des tiers	Augmentation des activités en lien avec les travaux planifiés et non-planifiés. Ex : travaux exceptionnels à Y-Parc (armoires et candélabres).
102	835.3185.11 / 835.3185.12 / 835.3185.13 / 835.4809.00	Actions pr énergies renouvelables Actions pr efficacité énergétique Actions pr développement durable Prélèvements sur le fonds de réserve	Pas de prélèvement sur le fonds vu que les montants alloués dans le cadre du budget n'ont pas été entièrement consommés faute de demandes.
111	Divers tableaux		Il faut lire Aides et subventions comme titre du dernier tableau de la colonne de gauche en lieu et place de titre du graphique.

Considérations :

Comme déjà mentionné, la COFI relève avec satisfaction que le résultat comptable 2022 est nettement meilleur que le budget voté par notre Conseil, et ce, sans vente de parcelle communale ni écriture de boucllement particulière (pas de prélèvements significatifs dans des fonds communaux spéciaux).

De plus, en comparaison avec des villes plus ou moins similaires du Canton, Yverdon-les-Bains dégage la meilleure marge d'autofinancement pour l'exercice 2022.

Sur la base de l'examen des comptes, la Commission des finances propose de prendre les mesures spécifiques suivantes :

- une vision claire des dépenses d'investissement avec notamment l'incidence complète au niveau de ces coûts sur le budget de fonctionnement ;
- une augmentation des collaborations interservices permettant une meilleure efficacité de l'administration communale ;
- une réflexion critique et complète des diverses fonctions de l'administration avec la fermeture d'un ETP non nécessaire lors du départ du titulaire et la création d'un nouveau ETP pour des besoins spécifiques définis dans sa stratégie.

La Commission des finances suit avec attention les répercussions sur les finances communales des décisions cantonales liées à la révision de la péréquation intercommunale.

Dans ce cadre, elle invite la Municipalité à rester proactive dans les divers cercles d'influence au niveau régional, cantonal et fédéral afin de défendre au mieux les intérêts de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

La COFI préconise que chaque investissement doit être maîtrisé et planifié afin d'être en adéquation avec la planification financière de la Ville au risque de voir un héritage non maîtrisable pour les prochaines générations.

La COFI regrette la baisse des dépenses au sein du JECOS (seulement partiellement expliquée par la baisse de la facture sociale) alors que les recettes sont plus élevées que budgétisées (augmentation des subventions cantonales et parapubliques ainsi que des contributions des bénéficiaires). Elle encourage le Service à utiliser les montants qui lui sont alloués dans le cadre du budget pour étoffer les prestations offertes sur le territoire communal, entre autres dans le domaine de l'encadrement de la petite enfance.

Au niveau des adaptations salariales futures liées à l'augmentation du coût de la vie, elle invite la Municipalité à prendre en considération les efforts déjà effectués lors du budget 2023, à savoir une augmentation de 3.193 % alors que l'inflation au 31 décembre 2022 se montait à 2.9 %.

La COFI émet le vœu de manière globale que les subventions reçues soient allouées à une amélioration des prestations en faveur de la population yverdonnoise et non à une diminution des charges de la Ville.

Conclusions :

La Commission demande à la Municipalité de travailler intensivement la question des finances communales, en particulier sur les cinq axes suivants pour améliorer la situation financière :

- Maîtriser de façon très rigoureuse les dépenses dans l'ensemble des Services de la Ville.
- Rechercher et mettre en œuvre de façon systématique les possibilités d'économies de toutes natures.
- Maintenir les investissements à un niveau en relation avec la situation financière de la Commune.
- Continuer à développer sa politique pour encourager la venue de nouveaux contribuables au travers de mesures appropriées.
- Continuer à poursuivre la recherche de recettes supplémentaires tout en conservant son attractivité.

La Commission des finances attire l'attention du Conseil communal sur la situation tendue, actuelle et prévisible, pour les prochaines années, des finances communales et le prie d'en tenir compte dans ses futures décisions eu égard des générations futures.

En conclusion, la Commission des finances, à une évidente majorité, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis PR23.08PR relatif aux comptes 2022 tel que présenté par la Municipalité.

Olivier Jaquier
Président



Yverdon-les-Bains, le 22 mai 2023.